



Obligés alimentaires jusqu'a quand?

Par **skynat_old**, le **07/12/2007** à **10:07**

BONJOUR, je vous présente ma situation, j'ai 33 ans et ma mère seulement 57 ans! mes parents sont divorcés depuis 15 ans environs et mon père ne paye pas de pensions alimentaires.

A l'age de 16 ans ma mère m'a tout simplement mise à la porte de la maison, en tenant comme discours que j'étais responsable de l'echec de son couple!! et voulais me mettre dans les pattes de mon père qui lui n'avait qu'une seule envie etre enfin tranquille, je fut hébergée pendant trois ans dans la famille de mon petit copain, jamais ma mère ne m'a aidé financièrement (mon père très très peu) j'ai du stopper mes études et travailler pour devenir indépendante, maintenant j'ai un petit salaire de 1200 euros /mois et je verse par mois la somme de 75euros20 à ma mère depuis octobre 2001.

Mais jusqu'a quand doit-je payer? quels recours?

Je suis maman d'une petite fille de trois ans et je vis avec son papa, nous ne sommes pas mariés, à cause de cette obligations que j'ai envers ma mère, en effet mes "beaux-parents" sont fortunés.

Si je venais à disparaître, ma fille où mon "ami" seraient -ils obligés de continuer à payer??

Je vous remercie par avance pour vos evenuelles réponses.

skynat.